

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n° 209 du 7 mars 1959, promulguant à la Côte Française des Somalis el Dépendances :

n° 209

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 7 mars 1939
Numéro JO n° 508 du 31/03/1939	Date du numéro 31 mars 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués à la Cote Francaise des Somalis et Dépendances : le – le décret du : février 1939 portant amélioration de la situation pécuniaire des militaires de la gendarmerie en service aux colonies mentant les loyers des locaux d'habitation à la Côte Française des Somalis so – l'arrêté ministériel du 9 février 1939 modifiant l'arrêté du 4 mars 1938 relatif à la nomination des infirnuères et sages-fernines coloniales, 4e – le décret du 10 février 1959 portant application aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des Colonies de divers décrets concernant des définitions des appellations contrôlées. 5 – l'arrêté ministériel du 11 février 1939 fixant le nombre de places affectées en vu du recrutement du cadre général des tra- vaux publics et des mines des colonies Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert
DESCHAPMS